

Décision

Générale

colonial

Décision n° 252 nommant une Commission chargée de procéder à l'ouverture et à l'incinération des lettres tombées en rebut.

n° 252

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 décembre 1907

Numéro JO
n° 134 du 01/01/1908

Date du numéro
1 janvier 1908

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du Gouverneur, en date du 24 décembre 1907, une Commission composée de MM. Rousselet, Sous-chef de Bureau des Secrétariats Généraux, Président : Bonheure, chef du service postal, membre. Baixas, commis des postes — se réunira sur la convocation de son Président pour procéder à l'ouverture et à l'incinération des lettres et cartes postales tombées en rebut depuis plus d'un an et non réclamées